

Nombre de Conseillers	
En exercice	16
Présents	6
Votants	9

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 01/11/2025

Publié le

ID : 038-213805542-20251027-D2025\_29-DE

Berger  
Levaault

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEMOIRIEU RÉUNION DU : 27/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept octobre,  
À 18H00

Le Conseil municipal de la Commune de VILLEMOIRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur BRACCO Jacques, Maire.

Cette réunion fait suite à la séance du 17 octobre 2025, qui n'a pu se tenir faute de quorum, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : 21/10/2025

Présents : MM. BRACCO, le Maire. GONCALVES. ALLIGIER. POULET. COINT. DEFRAANCE.

Absents : A. PEREZ, J. PERNET, L. GERMAIN, S. LASSALLE, C. CHENARD, L.CHOETTO, J. PICARD

Mme REBUT a donné procuration à M. GONCALVES

Mme VARCELICE a donné procuration à M. BRACCO, le Maire

M. VALLOUIS a donné procuration à M. POULET

DÉLIBÉRATION  
N° 2025\_29

**LOTS COMMUNAUX : Renouvellement des baux**  
*Annule et remplace délibération n°2024\_38 du 18/10/2024 pour erreur matérielle*

Pour rappel, des terrains communaux sont actuellement loués à des agriculteurs de la commune, et des particuliers, selon un bail de gré à gré, qui arrive à échéance le 31 Octobre 2024.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de ces baux, selon statut de fermage, entre la Commune de VILLEMOIRIEU et les locataires ci-après listés :

NOM DU LOCATAIRE	PARCELLES ATTRIBUÉES	SUPERFICIE
ANDREY Philippe	AC 661 -65 – 66 16 lots AK 8 (SRJ) 10 lots	15.2 ha
BASSET Florent	AC 31 et 57 (en partie) 15 lots	3 ha
CHARMILLON Franck	AC 57 (en partie) et 58 10 lots AK 8 (SRJ) 24 lots	2 ha 40 a 4 ha 80 a
En attente de réattribution	AC 64 (2 lots)	40 a
NOIR Eddy	AM 144 4 lots	80 a

1 lot ≈ 2 000 m<sup>2</sup>

Conformément à la loi du 02.01.1995 modifiant le mode de calcul des prix de fermage, le prix locatif d'un lot (environ 2 000 m<sup>2</sup>) est révisable chaque année au 1er novembre, en fonction de l'indice du résultat brut d'exploitation national à l'hectare connu à cette date.

Les nouveaux baux prendront effet à la date d'échéance du précédent, pour une durée de 9 années soit jusqu'au 31 octobre 2025. ID : 038-213805542-20251027-D2025\_129-DE

**Le Conseil Municipal, après un avoir délibéré à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer un bail de gré à gré, suivant le statut de fermage, entre la commune de Villemoirieu et les personnes concernées.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

*Adopté à l'unanimité*

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Jacques BRACCO